

## Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Comité permanent  
54<sup>e</sup> réunion

Distr. : restreinte  
5 juin 2012  
Français  
Original: anglais et français

## Approche en matière d'âge, de genre et de diversité

### Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	2
II. Contexte général .....	2-5	2
III. Initiatives récentes pour renforcer l'approche concernant l'âge, le genre et la diversité.....	6-	3
A. Etablissement de l'AGD en tant que politique.....	7	3
B. Renforcement de la direction des approches AGD .....	8-9	3
C. Accroissement de la participation des personnes prises en charge .....	10-12	4
D. Renforcement de la capacité à honorer les engagements en matière d'AGD .	13	5
1. Apprentissage en ligne obligatoire en matière d'AGD pour le personnel du HCR.....	14	5
2. Prévention et réponse en matière de violence sexuelle et sexiste .....	15	5
3. Diversité .....	16-17	6
4. Protection des enfants réfugiés.....	18	7
5. Education.....	19	7
6. Renforcement des activités de développement communautaire du HCR	20	7
E. Amélioration de la qualité des données .....	21	8
F. Elaboration d'une vision claire en matière d'AGD.....	22	8
IV. Conclusion .....	23	9

## I. Introduction

1. Depuis son adoption, l'approche concernant l'âge, le genre et la diversité (AGD) a été considérablement renforcée. Ce rapport décrit les progrès accomplis en termes de politique et d'appui du Siège ainsi que de mise en œuvre sur le terrain et expose la vision stratégique du HCR dans son plan d'action quinquennal.

## II. Contexte général

2. L'approche AGD, adoptée par le HCR en 2004, offre au personnel et à ses partenaires une orientation centrale à leur activité comprenant tous les groupes d'une population prise en charge donnée. Elle a été élaborée sur la base d'une réalité éprouvée par le HCR selon laquelle les populations déplacées, comme toute autre population, connaissent bien leur propre communauté, y compris les risques qu'ils peuvent encourir, et le large éventail de qualifications et de compétences qui peut être sollicité pour améliorer leur situation. La compréhension et l'exploitation de ces atouts peut améliorer de façon substantielle l'environnement de protection pour les personnes prises en charge.

3. Un large éventail d'initiatives a appuyé la réalisation des objectifs du HCR dans le domaine de l'AGD. Cela inclut par exemple des activités renforçant la participation, le développement communautaire, la parité, la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste, la protection infantile et l'accès à l'éducation et aux possibilités de moyens d'existence.

4. Les éléments opérationnels cruciaux de l'approche AGD sont les suivants : i) assurer la participation active aux activités du HCR de différents groupes représentatifs des personnes prises en charge<sup>1</sup> en utilisant la méthodologie de l'évaluation participative<sup>2</sup> et d'autres instruments ; et ii) l'identification, de concert avec les personnes et les communautés touchées, de domaines où des actions ciblées sont nécessaires pour lutter contre les inégalités et appuyer les capacités et la protection des groupes dans les situations à risque.

5. Le rôle du Siège dans l'appui à la mise en œuvre de l'approche AGD a été le suivant : i) intégrer progressivement une perspective AGD dans toutes les initiatives pertinentes de politique, d'orientation, d'instrument et d'apprentissage ; et ii) la responsabilisation des cadres supérieurs par le biais du cadre d'obligation redditionnelle concernant la mise en œuvre de l'approche sur l'âge, le genre et la diversité et les mesures ciblées<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Identifiés dans la politique en matière d'âge, de genre et de diversité du HCR en 2011 comme : femmes et filles ; hommes et garçons ; enfants et adolescents ; lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués (LGBTI) ; hommes et femmes âgés ; personnes handicapées ; femmes et hommes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques ou groupes indigènes. *Age, Gender and Diversity Policy* ; 8 juin 2011, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4def34f6887.html>.

<sup>2</sup> L'évaluation participative constitue l'instrument primordial du HCR pour garantir un dialogue structuré avec les personnes prises en charge constituant un aspect clé du processus de planification annuel.

<sup>3</sup> *Accountability Framework for Age, Gender and Diversity Mainstreaming and Targeted Actions*, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/search?page=search&query=Accountability+Framework>

### III. Initiatives récentes pour renforcer l'approche concernant l'âge, le genre et la diversité

6. Le HCR a fourni sa dernière actualisation sur les progrès accomplis concernant cette approche au Comité permanent en 2010<sup>4</sup>. Ce rapport souligne un certain nombre de domaines où une attention plus scrupuleuse est nécessaire, essentiellement fondée sur les conclusions d'une évaluation de 2010<sup>5</sup>. Ces domaines peuvent être résumés comme suit : a) établissement de l'approche AGD en tant que politique ; b) renforcement de la direction des approches AGD ; c) accroissement de la participation des personnes prises en charge ; d) renforcement de la capacité à honorer les engagements en matière d'AGD ; e) amélioration de la qualité des données ; et f) élaboration d'une vision claire en matière d'AGD. Depuis lors, un certain nombre de mesures ont été prises afin de renforcer les activités dans ces domaines.

#### A. Etablissement de l'AGD en tant que politique

7. Pour consolider les activités du HCR dans ce domaine, le Haut Commissariat a publié *Age, Gender and Diversity Policy: working with people and communities for equality and protection*<sup>6</sup> en 2011. Cette politique expose la raison d'être d'une approche AGD, clarifie ses objectifs, définit les éléments concernant l'âge, le genre et la diversité et, ce faisant, établit sa pertinence pour l'action du HCR. La politique AGD énumère également les principales mesures nécessaires pour intégrer l'approche AGD dans l'œuvre du HCR et précise les groupes pouvant être reconnus dans une population donnée, soulignant les risques éventuels auxquels ils peuvent faire face, ainsi que les contributions qu'ils peuvent faire à leurs familles et à leurs communautés.

#### B. Renforcement de la direction des approches AGD

8. La Cadre d'obligation redictionnelle AGDM, qui comptabilise désormais six ans d'existence, continue d'être le principal instrument guidant la direction du HCR dans la mise en œuvre de l'approche AGD. Ce bilan annuel permet au HCR de mesurer les progrès au fil du temps dans les différentes régions et au Siège sur la base de données essentielles recueillies en 2007. Les résultats de l'analyse annuelle sont régulièrement présentés lors d'un événement en marge de la réunion de juin du Comité permanent.

9. Au niveau du terrain, il existe un certain nombre de bons exemples récents de représentants ayant appliqué avec brio l'approche AGD. Par exemple, les représentants ont :

- Conduit de façon active des équipes multifonctionnelles et des évaluations participatives dans un certain nombre de pays;

<sup>4</sup> Rapport sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (EC/61/SC/CRP.14), 31 mai 2010, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4cc96f922.pdf>

<sup>5</sup> Virginia Thomas and Tony Beck, *Changing the way UNHCR does business? An evaluation of the Age, Gender and Diversity Mainstreaming Strategy 2004-2009*, PDES/2010/08, juin 2010, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/4c206b449.pdf>.

<sup>6</sup> 8 juin 2011, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4def34f6887.html>.

- Garanti que les systèmes d'appréciation officiels et non officiels de la performance dans leurs opérations se référaient à la qualité de la participation du personnel et au suivi concernant les évaluations participatives ;
- Rencontré personnellement les personnes prises en charge et leurs représentants pour superviser les progrès concernant les questions soulevées lors du processus d'évaluation participative ;
- Personnellement suivi le processus pour veiller à ce que les activités de mise en œuvre intègrent les plans prioritaires élaborés avec les personnes prises en charge ; et
- Lancé un certain nombre d'initiatives importantes en matière de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir la mise au point d'actions ciblées pour aider les personnes prises en charge ayant des besoins spécifiques.

9. Dans le contexte interorganisations, et particulièrement moyennant la direction du module de protection global, le HCR a veillé à que l'AGD soit reconnue comme une composante clé de la mise en œuvre effective de la protection. Cela se reflète dans le cadre stratégique qui vient d'être adopté pour 2012-2014<sup>7</sup>.

### **C. Accroissement de la participation des personnes prises en charge**

10. Le recours à la méthodologie de l'évaluation participative dans le cadre des opérations du HCR a été crucial pour adopter l'approche AGD au plan mondial. Dès 2011, la plupart des opérations du HCR utilisaient cette évaluation, qui systématise la consultation et la participation des personnes prises en charge au niveau du processus décisionnel et de la mise en œuvre. Dans un petit nombre d'opérations où cette méthodologie n'est pas appliquée, le manque d'accès aux populations prises en charge, souvent lié à des préoccupations en matière de sécurité, est cité comme le principal obstacle.

11. Au cours des dernières années, un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques se sont fait jour dans l'utilisation de la méthodologie de l'évaluation participative (PA) par le HCR et ses partenaires sur le terrain. Au Burundi, par exemple, les résultats de la PA ont été communiqués à la communauté des donateurs, aux partenaires et aux homologues gouvernementaux, et ont jeté les bases de toutes les activités de planification et de conception des programmes en 2011. En Colombie, les conclusions des PA ont aidé le Ministère de la protection sociale à élaborer des lignes directrices nationales concernant le déplacement forcé tenant compte des différents besoins, problèmes et risques des hommes, femmes, filles, garçons, sans distinction d'âge, de genre ou de milieu. En Géorgie, les PA menées à bien avec le Gouvernement ont constitué la base du plan d'action national élargi pour les déplacés internes.

12. Les activités visant à renforcer la qualité de la communication bilatérale avec les personnes prises en charge sont en cours. Entre novembre 2010 et mai 2011, le HCR a organisé une série de dialogues régionaux avec plus de 1 000 réfugiés et filles et femmes déplacées internes ainsi qu'avec 200 hommes et garçons. Ces dialogues régionaux avec les filles et les femmes ont été conçus dans le cadre du programme d'activités visant à commémorer le soixantième anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et le cinquantième anniversaire de la Convention de 191 sur la réduction des cas d'apatridie. Les dialogues régionaux ont constitué une plateforme pour faire entendre les points de vue des

---

<sup>7</sup> *Cadre stratégique 2010-2014* pour le module global de protection. Des exemplaires peuvent être obtenus sur demande à l'adresse électronique suivante : [zulu@unhcr.org](mailto:zulu@unhcr.org).

femmes, dans la mesure où les participants venant de plusieurs contextes de déplacement ont parlé de leurs problèmes et des solutions éventuelles au cours de trois à quatre jours d'ateliers structurés. Les discussions ont essentiellement porté sur dix secteurs clés de protection : les papiers individuels, la participation à l'animation, l'éducation, l'autosuffisance économique, les abris, la SGBV, les autres formes de violence, la santé, les articles d'hygiène et les questions juridiques. Les conclusions des dialogues régionaux ont été présentées au cours de la réunion de juin du Comité permanent de 2011 et sont donc postées sur le site<sup>8</sup>. L'expérience des dialogues régionaux a réaffirmé la valeur des consultations approfondies avec les personnes prises en charge et la capacité des populations et des communautés à identifier les solutions pratiques aux problèmes multiples qu'elles rencontrent. La méthodologie utilisée au cours des dialogues et élaborée en partenariat avec l'Université New South Wales s'est par ailleurs révélée un instrument efficace pour la facilitation de dialogues approfondis et structurés entre les personnes prises en charge, le HCR et les partenaires. Alors que les évaluations participatives resteront un élément clé des activités du HCR, des efforts sont en cours pour peaufiner la méthodologie de dialogue élargie afin de la mettre en œuvre dans d'autres opérations du HCR pour mieux comprendre les problèmes et les atouts d'une communauté donnée.

## **D. Renforcement de la capacité à honorer les engagements en matière d'AGD**

13. Les paragraphes suivants décrivent les récents développements dans les domaines clés visant à renforcer la capacité du HCR à honorer ses engagements.

### **1. Apprentissage en ligne obligatoire en matière d'AGD pour le personnel du HCR**

14. Afin de tirer profit des expériences réussies du HCR dans la mise en œuvre d'une approche AGD au cours des huit dernières années, un cours en ligne sur l'AGD à l'attention du personnel sera lancé en 2012. Ce cours, obligatoire pour l'ensemble du personnel, fournira des exemples et des exercices pratiques pour : a) aider le personnel à veiller à ce que les programmes du HCR et des partenaires incluent toutes les personnes prises en charge ; b) identifier le besoin d'actions ciblées pour combler des lacunes au niveau de la protection des personnes et des groupes sur la base d'une analyse AGD, et concevoir et mettre en œuvre ces interventions.

### **2. Prévention et réponse en matière de violence sexuelle et sexiste**

15. En juin 2011, le HCR a publié *Action contre la violence sexuelle et sexiste : stratégie actualisée*<sup>9</sup>. Ce document fournit un cadre pour aider le HCR et ses partenaires à faire face à la SGBV sur la base d'une approche quinquennale mutisectorielle. La stratégie intègre pleinement l'approche AGD, ciblant six secteurs transversaux et souvent négligés : i) les risques particuliers des enfants ; ii) les personnes handicapées ; iii) les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) ; iv) les risques liés aux environnements peu sûrs et les rapports sexuels de survie ; v) le rôle transformatif, non seulement des survivants, mais également des hommes et des garçons en tant qu'agents de changement pour l'égalité entre les sexes et la fin de la violence. Dès janvier 2012, huit opérations ont élaboré des stratégies quinquennales : Bosnie-Herzégovine, Burundi, Tchad,

<sup>8</sup> *Survivors, Protectors, Providers: Refugee Women Speak Out*, 2011, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4f310baa2.html>

<sup>9</sup> Disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=4f17d66a2>.

Colombie, Equateur, Géorgie, Inde et Pakistan. La mise en œuvre de la stratégie actualisée sera renforcée par l'engagement pris par le Haut Commissaire d'accroître ses capacités en matière de protection pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle et sexiste, y compris moyennant un appui additionnel à plusieurs pays ayant élaboré des stratégies spécifiques. Afin de renforcer les six secteurs clés de cette stratégie, 15 pays mettront en œuvre 22 projets. La mise en œuvre de la stratégie SGBV actualisée sera également facilitée par la création de quatre postes d'administrateurs régionaux de protection.

### 3. Diversité

16. En 2011, l'accent sera mis sur une définition plus exacte de la diversité dans le cadre des approches AGD. A la mi-2011, le HCR a lancé une série d'orientations « Need to know » visant à fournir aux praticiens de terrain une initiation et des conseils pratiques concernant un éventail de questions de protection pertinentes dans le cadre de l'AGD. Les trois premiers volumes de la série ont pour but de sensibiliser les groupes qui sont souvent confrontés à l'exclusion sociale tels que les personnes handicapées<sup>10</sup> ; les LGBTI<sup>11</sup> ; et les minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques ainsi que les populations indigènes<sup>12</sup>. Un quatrième volume, centré sur les personnes âgées, sera prochainement publié. Sur la base de cette série d'orientations, un nécessaire de formation concernant l'inclusion et la protection de groupes socialement exclus est en cours de production et sera mis à la disposition de l'ensemble des opérations du HCR en 2013.

17. Pour faciliter la mise en œuvre de la conclusion du Comité exécutif de 2010 sur les personnes handicapées<sup>13</sup> et sur la base des orientations susmentionnées, le HCR a noué un partenariat stratégique avec la *Women's Refugee Commission*<sup>14</sup>. Le but de ce partenariat est de mieux faire comprendre les risques propres à certains pays et la capacité des personnes handicapées à identifier les moyens concrets, pour le personnel du HCR et ses partenaires, de mieux y répondre. Cette initiative vise à étendre le réseau de partenariats pertinents au niveau du pays pour élargir l'espace de protection pour les personnes handicapées prises en charge. Cet objectif sera réalisé moyennant une série de dialogues approfondis avec les personnes handicapées prises en charge, suivie d'une formation réunissant le personnel du HCR, les partenaires et les personnes prises en charge ainsi que les acteurs nationaux clés, travaillant au niveau national pour renforcer les droits de ces personnes. Deux de ces événements ont été organisés en 2011 en Inde et en Ouganda et trois autres sont prévus pour 2012.

<sup>10</sup> Need to Know Guidance 1, *Working with Persons with Disabilities in Forced Displacement*, 2011, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e6072b22.html>.

<sup>11</sup> Need to Know Guidance 2, *Working with Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender & Intersex Persons in Forced Displacement*, 2011, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e6073972.html>.

<sup>12</sup> Need to Know Guidance 3, *Working with National or Ethnic, Religious and Linguistic Minorities and Indigenous Peoples in Forced Displacement*, 2011, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ee72a2a2.html>.

<sup>13</sup> Conclusion du Comité exécutif N° 110 (LXI) (2010), *Conclusion sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR* disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.fr/4ccfe5d49.html>.

<sup>14</sup> La *Women's Refugee Commission* a conduit des recherches dans ce domaine depuis plusieurs années. La publication *Disabilities Among Refugees and Conflict-Affected Populations, a Resource Kit for Field Workers*, juin 2008, est une ressource utile. Elle est postée (version anglaise uniquement) sur le lien suivant : [http://www.womensrefugeecommission.org/docs/disab\\_res\\_kit.pdf](http://www.womensrefugeecommission.org/docs/disab_res_kit.pdf).

#### 4. Protection des enfants réfugiés

18. La protection des enfants réfugiés constitue un élément clé de l'action du HCR. Les procédures relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant, intégrant une perspective AGD, représentent un instrument de protection clé pour les garçons et les filles dans les situations à risque, y compris les enfants non accompagnés et séparés. Le HCR a renforcé sa capacité dans ce domaine en fournissant une formation, en élaborant des outils d'apprentissage et en fournissant des orientations détaillées pour ces opérations par le biais du *Manuel de terrain pour la mise en œuvre des principes directeurs du HCR relatifs à la DIS*<sup>15</sup>. L'année dernière, 11 opérations du HCR se sont vu allouer des experts pour la protection des enfants. En 2012, le HCR publiera son nouveau cadre pour la protection des réfugiés, qui précise une orientation stratégique à long terme pour la protection de l'ensemble des réfugiés pris en charge. Le cadre sera mis en œuvre par le biais de partenariats et conformément à une approche systémique. D'ici à la fin de l'année, le Haut Commissariat publiera un document sur cette approche intitulé « *A Systems Approach to the Protection of Children – A UNHCR Framework for Protection Programming for Children* ». Un aperçu plus précis des récents développements dans le domaine de la protection des réfugiés figure dans le document EC/63/CRP.13, *Protection internationale des enfants pris en charge, y compris l'éducation*.

#### 5. Education

19. La nouvelle stratégie d'éducation du HCR pour 2012-2016 fait partie intégrante des engagements du HCR en matière d'AGD, portant essentiellement sur la protection des garçons et des filles de tous âges et de tous milieux. De nombreux enfants réfugiés n'ont pas accès à l'éducation, encore moins à une éducation de qualité avec des garanties de protection physique dans un environnement sûr et facilitant l'épanouissement des enfants. En s'inspirant d'une étude globale de 2011 sur l'éducation des réfugiés<sup>16</sup>, les deux priorités clés de la nouvelle stratégie d'éducation sont les suivantes : amélioration de l'accès à une éducation de qualité et amélioration de la fonction de protection de l'éducation. La stratégie s'articule autour de six objectifs, dont chacun comprend des activités clés, des résultats escomptés et des indicateurs. La stratégie d'éducation met particulièrement l'accent sur l'accès des groupes marginalisés à l'enseignement, y compris les enfants et les jeunes gens souffrant de handicaps moteurs et cognitifs, ainsi que des apprenants âgés n'ayant pas été scolarisés. Dans la mise en œuvre de sa stratégie d'éducation, le HCR se concentre sur 13 pays, appuyant les opérations dans l'élaboration de leur stratégie d'éducation pluriannuelle et multisectorielle. Une étude plus approfondie des récents développements dans le domaine de l'éducation figure dans le document EC/63/SC/CRP.13, *Protection internationale des enfants pris en charge, y compris l'éducation*.

#### 6. Renforcement des activités de développement communautaire du HCR

20. Le document du Comité permanent de 2011 sur les services communautaires<sup>17</sup> a présenté des mesures visant à optimiser le rôle positif que peuvent jouer les communautés déplacées dans l'amélioration de leur environnement de protection. Il existe un certain

<sup>15</sup> *Manuel de terrain pour la mise en œuvre des principes directeurs du HCR relatifs à la DIS*, novembre 2011, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4e4a57ff2>

<sup>16</sup> *Refugee Education: A Global Review*, Sarah Dryden-Petersen, novembre 2011, disponible, en anglais uniquement, sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/4ebd3dd39.pdf>

<sup>17</sup> *Services communautaires : vers une approche du développement communautaire* (EC/62/SC/CRP.16), 31 mai 2011, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.fr/4de608d89.html>

nombre de mesures complémentaires à cet égard en 2012. Pour citer la plus importante, le repositionnement de la fonction de services communautaires du HCR qui sera effectif en 2012. Cela inclut la révision des descriptions d'emploi à différents niveaux pour mettre l'accent sur les activités facilitant le rôle positif que peut jouer la communauté dans des domaines comme la prévention et la réponse en matière de violence sexuelle et sexiste, la protection des enfants, l'éducation, l'égalité homme-femme et la protection des personnes ayant des besoins spécifiques. Il s'agit d'un élément d'une révision globale de toutes les descriptions d'emplois liés à la protection, notamment pour clarifier certaines ambiguïtés entre le rôle des services communautaires et d'autres fonctions liées à la protection et basées sur le terrain. En outre, le HCR élabore des orientations sur les approches du développement communautaire sur la base des expériences couronnées de succès du HCR et de ses partenaires dans le monde. Cette orientation, accompagnée de la série d'orientations *Need to Know* et des matériaux de formation connexes ainsi que la méthodologie de dialogue élargie susmentionnée seront cruciaux pour permettre au personnel chargé des services communautaires du HCR de remplir le nouveau rôle qui lui est assigné.

## **E. Amélioration de la qualité des données**

21. L'accès à des données fiables, ventilées par genre, âge et milieu est une composante clé de l'analyse approfondie des problèmes de protection et de l'identification des mesures ciblées pour y répondre et pour mesurer les résultats. Les mesures visant à peaufiner le cadre de résultats du HCR pour permettre le recueil de données plus précises se déroule en plusieurs phases. Dans le cadre de la première phase, différents indicateurs ont été examinés afin d'envisager une ventilation par genre en 2012. Parallèlement, le HCR préconise aux Etats d'améliorer la qualité de leurs données sur les populations prises en charge.

## **F. Elaboration d'une vision claire en matière d'AGD**

22. Dans son rapport de 2010 au Comité permanent<sup>18</sup>, le HCR a déclaré qu'il élaborerait un plan d'action d'ensemble, assorti d'un calendrier, pour intégrer l'approche AGD dans toutes ses activités. Cela a abouti en 2011 à la publication d'un plan d'action de cinq ans pour l'approche AGD<sup>19</sup>, qui en est désormais à sa deuxième année de mise en œuvre. Le plan spécifie sept résultats stratégiques à atteindre au cours d'une période de cinq ans, soit jusqu'à la fin de 2016. Ces résultats, une fois atteints, représenteront collectivement la vision du HCR comme organisation ayant pleinement intégré l'AGD. Les sept résultats stratégiques sont les suivants : i) renforcement de la direction et de l'obligation redditionnelle interne en matière d'AGD ; ii) intégration de l'AGD dans la programmation ; iii) accroissement des capacités et des compétences pour un impact plus important en matière d'AGD ; iv) déficience de l'AGD corrigée grâce à des allocations et des dépenses ; v) amélioration du leadership à l'extérieur (plaidoyer) pour l'AGD ; vi) élargissement des partenariats pour renforcer l'AGD ; et vii) renforcement du suivi de l'évaluation de l'AGD et son impact.

---

<sup>18</sup> *Rapport sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité* (EC/61/SC/CRP.14), 31 mai 2010, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.fr/4c0652a39.html>

<sup>19</sup> *Age, Gender and Diversity Mainstreaming Forward Plan 2011-2016*, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/4e7762f19.html>



## X. Conclusion

23. En 2006, le Haut Commissaire a déclaré que l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité devrait réellement changer notre manière d'opérer<sup>20</sup>. En 2012, comme ce rapport l'a souligné, ce changement est de plus en plus évident dans un certain nombre de domaines. Suite à ces progrès, le HCR est mieux à même de garantir des résultats équitables pour l'ensemble des personnes prises en charge. Bien qu'il continue de s'employer à intégrer l'approche AGD dans toutes ses activités, le HCR reste engagé au principe d'un processus constant d'amélioration. L'amélioration des politiques, des orientations, des instruments et des initiatives d'apprentissage existants ainsi que l'élaboration de nouvelles mesures en réponse aux défis émergents continueront d'être au centre des préoccupations et des activités du HCR en matière d'AGD. Le HCR se réjouit de collaborer avec les Etats, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires pour inclure l'approche AGD non seulement dans les opérations du HCR mais encore dans toutes les activités des acteurs principaux.

---

---

<sup>20</sup> *Changing the way UNHCR does business? An evaluation of the Age, Gender and Diversity Mainstreaming Strategy 2004-2009*, PDES/2010/08, Virginia Thomas and Tony Beck, juin 2010, version anglaise uniquement, disponible sur le lien suivant : <http://www.unhcr.org/4c206b449.pdf>.